



PORTE-PAROLE DE TOUTES LES FAMILLES

L'association loi de 1901 « **PEEP des lycées de Massy** » comprend les lycées de Massy dont le lycée parc de Vilgénis.

Elle est affiliée à la fédération PEEP (nationale) et elle est représentée au niveau départemental par l'association départementale PEEP.

- Si vous souhaitez **échanger** autour de la scolarité de vos adolescents, **comprendre** les enjeux de l'orientation et du fonctionnement du lycée
- Si vous voulez vous **investir** d'avantage, être un représentant au conseil d'administration, un délégué de classe

VENEZ NOUS RENCONTRER A NOTRE REUNION DE RENTREE ET PARTICIPEZ A NOS REUNIONS MENSUELLES

La réunion de rentrée aura lieu au lycée parc de Vilgénis en présence de Mme Girou proviseure du lycée

Le mardi 11 septembre 2018 à 20 heures

Contact : peep.vilgenis91@gmail.com

Le site web de l'association PEEP Vilgénis : <http://5181.peep.asso.fr/>

Vous y trouverez beaucoup d'informations dont le bulletin d'adhésion à l'association (15 EUROS dont 66% déductible de vos impôts)

Le site web de la fédération PEEP : www.peep.asso.fr

Les coordonnées du lycée : 80 Rue de Versailles, BP 112, 91305 MASSY Cedex
Tél : 01 69 53 74 00 - Site internet : <http://www.vilgenis.fr/>
Adresse mail : ce.0910727w@ac-versailles.fr

Les principaux noms à connaître

Proviseur : Mme Marianne Girou

Proviseurs Adjoints : Mmes Anne-Laure Keiser-Grandiaud et Valentine Evain-Rousseau

Agent Comptable : M. Pascal Dion

Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) : Mmes Pascale Barbier-Neji, Hélène Delacquis, Catherine Mativet, M. Pascal Coumes

Infirmières : Mmes D'Allens et Robert

Assistante sociale : Madame Aarab

Documentaliste : Mmes Cordier et Verant, M. Cohen-Salmon

Conseiller d'orientation psychologue : non communiqué



PORTE-PAROLE DE TOUTES LES FAMILLES

**Les élections des représentants de parents d'élèves
au sein du conseil d'administration du Lycée se tiendront au Lycée
le samedi 13 octobre 2018**

Le vote par correspondance est possible.

Les deux parents sont électeurs.

Les élus de l'association PEEP vous représentent dans la vie du lycée et dans les différentes commissions

Si comme nous, vous voulez participer à la vie scolaire de votre enfant, au sein du lycée, contactez-nous directement par mail : peep.vilgenis91@gmail.com dès la rentrée scolaire ou participez à notre réunion de rentrée

Le mardi 11 septembre 2018 à 20 heures au lycée parc de Vilgénis.

Le conseil de classe au Lycée : Il se réunit au moins trois fois par an pour examiner les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves.

Le conseil d'administration : fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements

- adopte le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectifs, le règlement intérieur de l'établissement, le budget et le compte financier de l'établissement.

- délibère chaque année sur le rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement.

La commission permanente : Le conseil de discipline de l'établissement est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes lorsque le règlement intérieur de l'établissement est enfreint : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes. Le conseil de discipline délibère à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés.

La commission éducative : Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée.

La commission d'hygiène et de sécurité (C.H.S.) : Elle est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement. Elle se réunit uniquement dans les lycées techniques et professionnels.